



Soirée Pollution lumineuse FRAPNA Rhône du 27 avril 2016

Compte-rendu

TOUR DE TABLE

Étaient présents :

- | | | |
|-------------------------|----------------------|---------------------|
| - Marcelle LUTRIN | - François BAYARD | - Kathleen FONTAINE |
| - Bertrand PALLOT | - Mathilde BRUNEL | - Julie EYDALEINE |
| - Vincent ROBERT | - Jacques VALADE | - Gérard GAULE |
| - Yoann VINCENT | - Élise SAPALY | - Hélène FOGLAR |
| - Jean-Michel AUGAGNEUR | - Christelle ORCIÈRE | - Lydie NEMAUSAT |

1) Intervention de Hélène FOGLAR, salariée FRAPNA Isère, spécialiste pollution lumineuse

cf. [site de la FRAPNA Isère dédiée à la pollution lumineuse](#)

Charte pour accompagner les collectivités

cf. exemplaire de la charte remise en séance ou [page Internet dédiée](#).

Un partenariat entre la FRAPNA Isère et plusieurs acteurs de l'agglomération grenobloise a donné une charte de 5 engagements pour réduire la pollution lumineuse. 10 communes signataires.

Contexte : travail avec Grenoble Métropole dans le cadre de leur Plan climat - La FRAPNA Isère a répondu à un appel à projet en proposant ce projet de charte.

Remarque : la Ville de Grenoble est en train de passer en tout LED - comité de suivi où siège la FRAPNA Isère mais ses arguments contre les LED n'y sont pas du tout écoutés donc la FRAPNA Isère envisage de démissionner.

Grenoble Métropole est heureusement plus à l'écoute.

Rapport stage 2012 - Éclairage public des communes de Grenoble Alpes Métropole

cf. [rapport](#) mis à disposition sur la dropbox.

= Bilan des rencontres communales entre mars et juin 2012

cf. questionnaire destiné aux communes en annexe (pages 16 et 17 du rapport).

Remarque : les LED en éclairage public consomment plus que prévu - autant que les autres en lumen par watt - ça dépend de la température (contrairement à l'utilisation par les ménages).

Remarque : cf. sur la dropbox également un autre rapport de stage de 2015 intitulé « éclairage public : consommation énergétique et pollution lumineuse. Comment engager et accompagner les communes de la Métro dans la bonne voie ? »
Ce rapport contient pas mal d'informations relatives aux LED.

Kit sur l'éclairage public

cf. CP transmis au groupe.
cf. [page Internet dédié](#).

Ce kit s'appelle « Éclairage public : des clés pour un éclairage juste, économe des ressources et respectueux de la vie sur terre » et constitue une véritable boîte à outil, la plus exhaustive possible, sur l'éclairage public.

Il est constitué d'une vingtaine de fiches thématiques : qui fait quoi ?, la réglementation, les normes, le rôle du maire, les différents types de lampes et de luminaires, l'impact sur le ciel, la biodiversité, etc.

Il y a une fiche qui présentent des exemples de communes engagées : besoin d'alimenter cette fiche avec d'autres exemples de communes donc n'hésitez pas à nous donner des infos.

Remarque: le lien avec les syndicats d'énergie est important car ils sont les gestionnaires de l'éclairage public sur de nombreuses communes. Dans le Rhône, il existe 2 syndicats : le [SYDER](#) et le [SIGERLY](#).

Signaler les pratiques illégales via le site des Sentinelles de l'environnement

cf. site : sentinelle-environnement.fr

Il y a un onglet spécifique pour les signalements liés à l'éclairage.

Dans documentation, il y a également un [onglet spécifique pour l'éclairage](#).

Exemple : Chamrousse et éclairage des pistes de ski. La FRAPNA a demandé à FNE de mener une action auprès du Ministère → demande à ce que l'arrêté d'application du décret de 2011 soit pris pour avoir un levier juridique.

Rq Marcelle sur tour d'observation à Mont St Rigaud avec prévision de l'éclairer (site ENS) → pas de réglementation contraignante sur éclairage en ENS...

2) Intervention de Gérard GAULE, bénévole FRAPNA Loire et ANPCEN Loire, spécialiste pollution lumineuse.

cf. [site de la FRAPNA Loire dédié à la pollution lumineuse](#).

Gérard a contacté (par téléphone) toutes les communes de la Loire plusieurs fois pour les interroger sur l'éclairage public.

Il appelle la commune et demande simplement à parler à la personne en charge de l'éclairage public.

Gérard a été amené à rencontrer certains maires, conseillers municipaux, adjoints, habitants, etc.

Il note tout afin de garder une trace de tous les échanges.

Gérard dispose d'une base de données excel avec le nom des communes, leur numéro de tel, leur code postal, le nom du maire, etc et avec toutes les infos dont il dispose et qu'il a réussi à obtenir.

Il contacte les communes au nom de la FRAPNA (car mieux connue) sauf lorsqu'il s'agit de parler du label Villes et Villages Étoilés car c'est une démarche de l'ANPCEN.
15000 coups de fil efficaces !
C'est donc une démarche extrêmement chronophage mais porte ses fruits !

→ Dans la Loire, 143 communes (120 000 habitants en tout) sur 327 pratiquent l'extinction. Il s'agit en moyen de communes de 800 à 900 habitants qui éteignent en milieu de nuit dans la Loire (cf. carte). Souvent, extinction partielle. Parfois, les communes commencent par une expérimentation mais aucune commune n'est revenue en arrière sauf 2, juste à cause d'un changement de couleur politique (mai 2014)...

En 2010, seulement 3 communes pratiquées une extinction.
À noter que certaines communes baissent juste la puissance.

Remarque d'Hélène : en Isère, 2 communes ont rallumés - une grosse commune qui avait fait une extinction totale brutale sans informé et une petite commune où un meurtre a été commis.

Dans la Loire, le SIEL (syndicat d'énergie) oblige les communes à mettre les panneaux en cas d'extinction pour servir d'avertissement et pour dégager la responsabilité du maire.

ÉCHANGES

Insécurité :

Le problème n'est pas la sécurité mais le sentiment d'insécurité. Ce sentiment est souvent lié au contraste entre zone éclairée et zone obscure.

cf. témoignage du lieutenant de la gendarmerie de Saumure qui a dit à la radio (France Bleue) que bien moins d'incivilité depuis l'extinction.

Nous avons souvent des infos allant dans ce sens et des témoignages de communes, mais rien d'officiel.

Importance d'informer la population en amont :

- Ce qu'on entend, ce sont ceux qui râlent.
- Besoin de lampe de poche ! Habitude à prendre.
- Panneau en entrée de ville : la pose d'un panneau à l'entrée de la commune n'est pas obligatoire, mais conseillé. Exemples de fabricants (cf. [fiche 7 du kit](#)) :

<http://www.signaletique.biz>

<http://www.direct-signaletique.com>

Besoin d'unir nos forces à l'échelle FRAPNA notamment sur les points suivants :

- Quantité de points lumineux
- Température / types de lampes / LED
- Besoin de s'approprier les arguments anti LED - cf. [rapport ANSES de 2010](#).
- Besoin d'accumuler les témoignages et essayer d'avoir infos des gendarmeries.

Julie a fait une demande d'extinction à la mairie de Lyon 7 à titre perso et on lui a répondu que ce n'était pas envisageable car problème de sécurité liée à insécurité → cf. maire de Givors pour avoir témoignage ?

4) LA RÉGLEMENTATION SUR L'ÉCLAIRAGE PRIVÉE

cf. [support présenté par Mathilde](#) disponible sur la dropbox.

Décret du 12.07.11 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses : seul un arrêté d'application est sorti concernant les bâtiments non résidentiels (cf. ci-dessous). Nous sommes dans l'attente des autres, notamment celui concernant le zonage (ex : préservation des zones naturelles ?).

Décret 30.01.12 relatif aux publicités, enseignes et pré-enseignes

Remarque sur les banques qui restent allumées la nuit mais cela est justifié par la présence de distributeur qui fonctionnent 24/24.

Report d'application jusqu'en 2018 → donc pour l'instant pas de contrainte sur les publicités et les enseignes...

Arrêté 25.01.13 - bâtiments non résidentiels

Mise en application le 1^{er} juillet 2013 → déjà applicable en théorie pas manque d'applications concrètes...

- Illumination des façades des bâtiments (dont églises) interdit

Remarque Gérard : constat de 55 façades éclairées de façon non conforme en une nuit dans les rues de Saint-Étienne ! À fait remonter l'info à la ville de St Étienne qui a renvoyé vers la chambre du commerce...

→ Pistes pour faire appliquer la réglementation :

- la FRAPNA Isère a demandé à Grenoble de faire article dans le journal municipal pour informer sur cet arrêté du 25 janvier 2013.

- Faire un communiqué de presse à l'occasion du jour de la nuit pour dénoncer les pratiques illégales.

- Demander à la CCI qu'elle informe les commerçants.

- Mettre un flyer sous la porte ou dans la boîte aux lettres pour sensibiliser les commerçants (utiliser [info et visuel](#) du Ministère?)

Projet décret 2016

- A priori ce projet de décret n'est pas passé mais à confirmer... Toute info (avec lien vers source est donc la bienvenue!)

5) ACTIONS À MENER

cf. [réponses au sondage](#) : mettez vous en relation pour lancer les groupes de travail !

Contacteur les communes du Rhône

Julie a rédigé et transmis une note au bureau de la FRAPNA Rhône qui a donné son accord pour que nous contactions les communes au nom de la FRAPNA.

cf. [note de Julie](#) et proposition questionnaire sur la dropbox.

cf. [liste réalisée par Lydie](#) : une trentaine de communes dans le Rhône a été recensée.

→ liste à compléter !!

Attention, ne pas juste focaliser sur l'extinction ! Besoin d'avoir aussi des informations sur les mesures prises pour réduire l'éclairage.

- Exemples de questions à poser : baisse de puissance ? Suppression de lampadaires

ou de points lumineux ? Extinction en milieu de nuit (même partiellement) ? Type d'éclairage (lampes et luminaires) ? Etc.

Organiser ou participer à des événements

Retour d'expérience de Bertrand qui a participé à une soirée à Mornant.
Conférence avec intervention FRAPNA et observations avec le club d'astronomie (Bertrand).
Refus catégorique d'extinction du syndicat d'éclairage qui demandait 5000 € pour éteindre !

→ Bertrand nous informe que le club d'astronomie des Monts du Lyonnais a donné son accord pour faire un événement avec la FRAPNA à l'occasion du jour de la nuit. Faire ça avec commune éclairée et proposer extinction pour l'occasion ?
cf. retour d'expérience de Messimy qui a fait ça lors d'une réunion publique en juin 2015.

Lydie fait remonter une demande d'intervention dans le cadre d'un projet participatif avec des habitants de Oullins dans le quartier de la saulaie.
→ Jacques ok pour intervenir au nom de la FRAPNA et en qualité d'astronome amateur.

L'association Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais (SCL) organise avec la mairie de Brindas une réunion publique sur l'éclairage public en prévision d'une extinction de la commune d'ici fin 2016. Réunion publique prévue le 10 mai à laquelle Lydie va intervenir au nom de la FRAPNA.